

*Allocution aux membres de  
l'Association québécoise des lobbyistes  
à l'occasion du coquetel du 25 avril 2018  
au Château Laurier*



Mesdames et messieurs les membres de l'Association québécoise des lobbyistes,

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous pour la première fois depuis ma nomination en octobre dernier.

Je tiens également à remercier spécialement votre président, M. Michel Binette, avec qui j'ai eu des échanges dès les premières semaines de mon entrée en fonction, me permettant de me familiariser avec les principaux enjeux que vous identifiez eu égard aux règles d'encadrement du lobbyisme. Certains de vos enjeux, évidemment, sont aussi les nôtres comme vous serez à même de le constater.

Il me fait donc plaisir aujourd'hui de vous présenter les grandes lignes de notre plan stratégique 2018-2022 et de répondre à toute question que vous pourriez avoir à cet égard. Notre plan établit notre vision d'une organisation proactive, innovante et reconnue, qui comprend et évolue avec ses parties prenantes et qui pose des gestes concrets pour favoriser la confiance dans les institutions démocratiques.

Je me permets quelques éléments de contexte avant de vous présenter ces enjeux que nous avons identifiés, ainsi que les principales actions que nous mettrons en œuvre.

### **DES CONSTATS ACTUALISÉS ET UNE VISION RENOUVELÉE**

Ma nomination en octobre 2017, pour un mandat de cinq ans, et la fin du cycle du plan stratégique 2014-2018 ont entraîné la nécessité de mener rapidement une réflexion concertée sur les principaux enjeux organisationnels du Commissaire au lobbyisme, incluant la révision des risques et des opportunités auxquels l'institution fait face.

Constats du dernier bilan :

- le lobbying continue d’avoir mauvaise presse, et ce, malgré la légitimité que lui confère la Loi adoptée à l’unanimité en 2002;
- l’organisation du Commissaire au lobbying demeure méconnue du grand public nonobstant les efforts soutenus de sensibilisation et de formation aux quatre coins de la province depuis plusieurs années;
- les dernières tentatives pour moderniser le cadre législatif et règlementaire du lobbying n’ont pas donné les résultats attendus retardant d’autant la capacité du Commissaire au lobbying, des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens d’avoir accès à des règles et à des outils modernes pour atteindre les objectifs de la Loi.

C’est à la lumière de ces constats que les enjeux et les grands objectifs de ce plan ont été déterminés, dans la foulée de ceux du plan 2014-2018. Nos objectifs sont entre autres de poursuivre le développement d’une culture de transparence et d’intensifier notre présence dans l’espace public afin de projeter une vision moderne du lobbying qui participe à la démocratie et de véhiculer encore davantage un message positif concernant son exercice et son encadrement.

Ceci m’amène donc au premier enjeu que nous avons identifié :

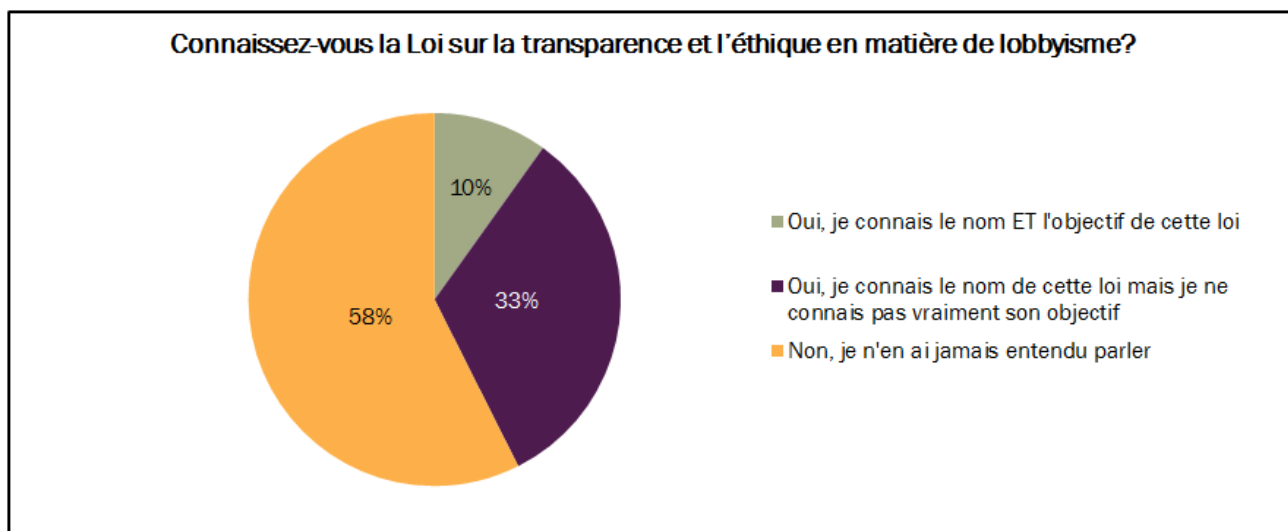
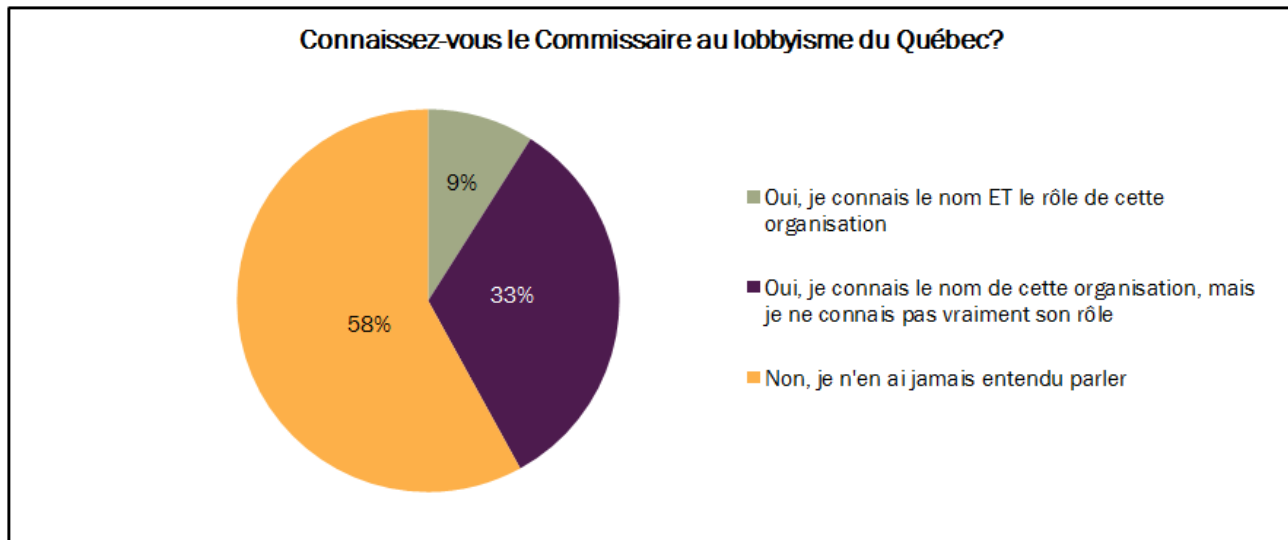
## **LA COMPRÉHENSION ET L’ADHÉSION**

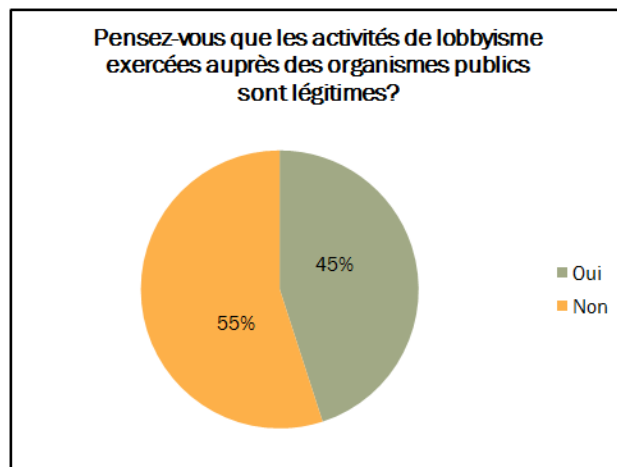
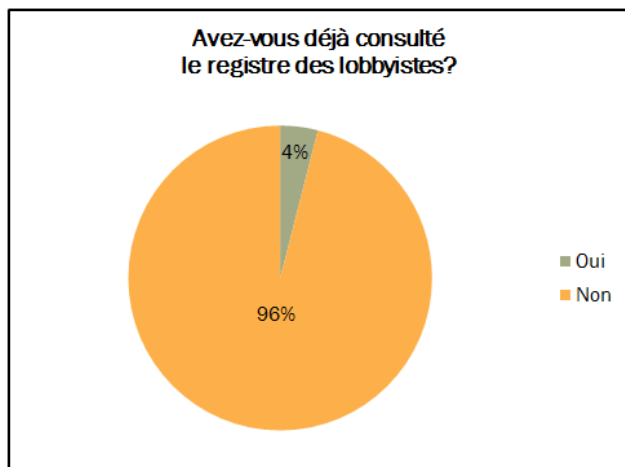
La Loi a été adoptée afin d’assurer la transparence et le sain exercice des activités de lobbying. Elle reconnaît la légitimité des communications d’influence exercées auprès des institutions publiques ainsi que le droit des citoyens d’en être informés au moment opportun. Alors que la fiabilité de l’information est souvent remise en question, les pouvoirs et les mécanismes de transparence mis en œuvre par cette loi constituent des outils pour chacune des parties prenantes. En respectant la Loi, les lobbyistes peuvent accomplir leurs mandats en toute légitimité et établir une relation de confiance avec les titulaires de charges publiques. Pour leur part, ces derniers bénéficient d’un outil de gestion des risques permettant de s’assurer que les communications d’influence dont ils font l’objet sont transparentes et exercées selon les règles, par des personnes

qui doivent respecter un code de déontologie. Et pour les citoyens, la Loi en est une d'accès à l'information.

Bien qu'elle ait été adoptée en 2002, la Loi, ses objectifs ainsi que le rôle du Commissaire au lobbyisme, qui, rappelons-le, est d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme et promouvoir la transparence, la légitimité, et la saine pratique de ces activités afin de préserver le droit à l'information, demeurent méconnus ou parfois incompris.

Pour bien illustrer cette méconnaissance, je vous fais part, en primeur, de quelques résultats d'un sondage qui a été réalisé récemment (11 au 16 avril 2018) par CROP auprès de 1 005 Québécois âgés de 18 ans et plus.



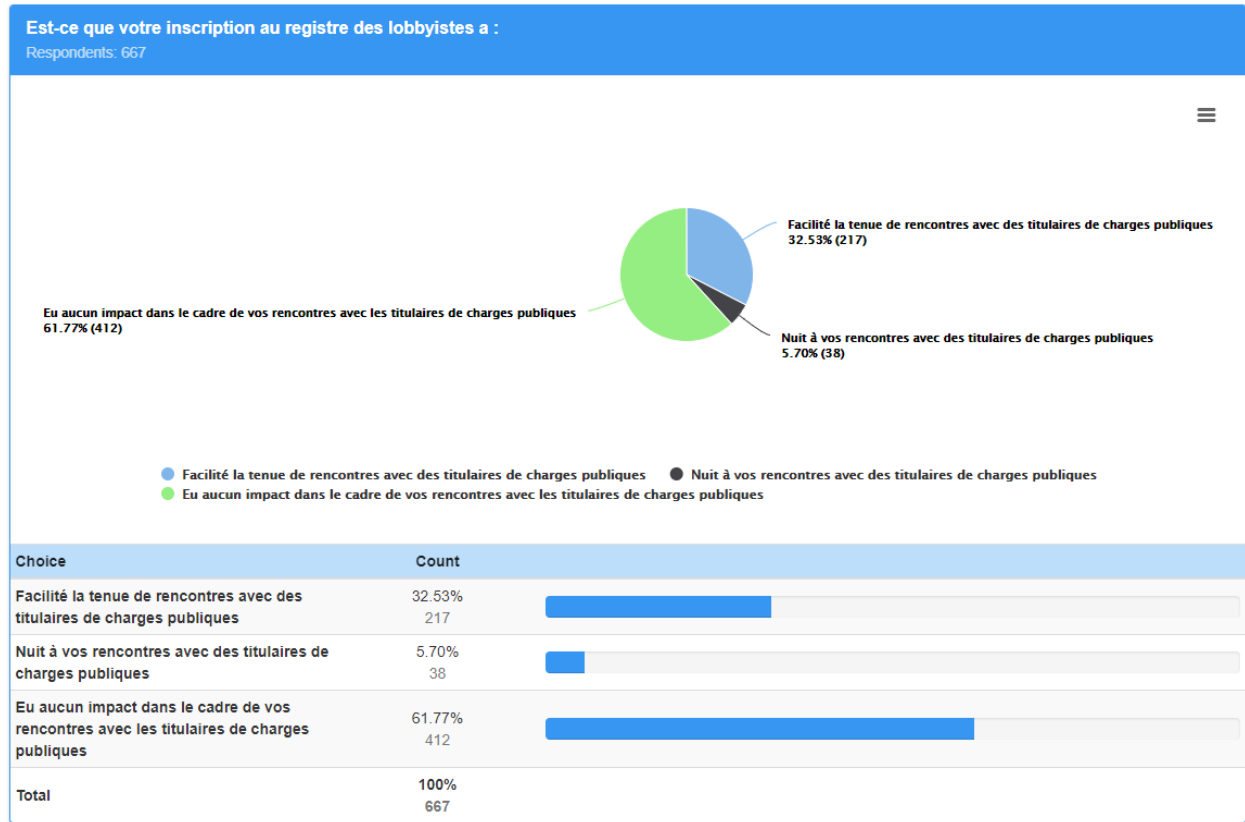
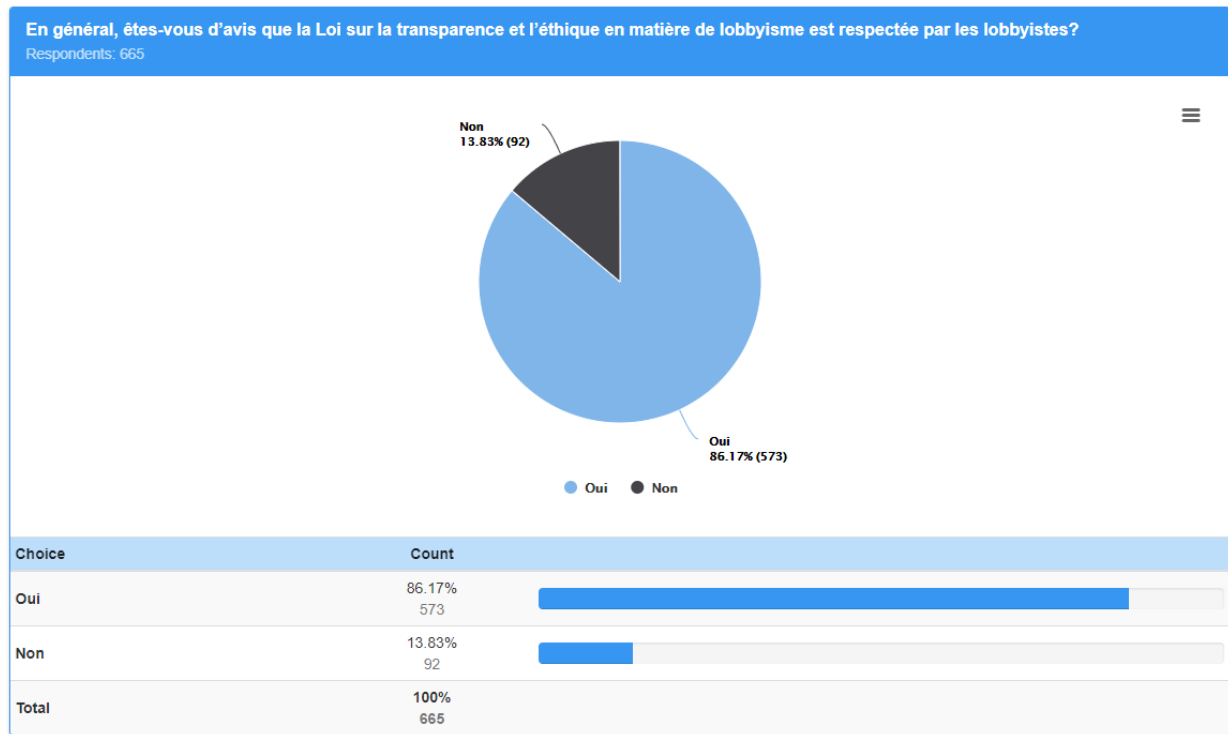


À la lumière de ces résultats, nous considérons qu'il est impératif de continuer à diffuser un message positif du lobbyisme et de son encadrement, notamment afin de contrer les perceptions négatives à son égard. Par nos actions et en intensifiant notre présence dans l'espace public, nous visons aussi à susciter une plus grande adhésion des lobbyistes et des titulaires de charges publiques aux règles d'encadrement du lobbyisme en s'assurant que chacun reconnaît les bénéfices du respect de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes.

Deux autres sondages, ceux-ci réalisés par la firme SimpleSondage le 21 février dernier auprès de 381 lobbyistes actifs inscrits au registre et de 672 titulaires de charges publiques<sup>1</sup>, ont été tenus afin de mieux cerner la perception des lobbyistes quant à l'application de la Loi et le rôle joué par les titulaires de charges publiques en cette matière. Voici quelques résultats en bref :

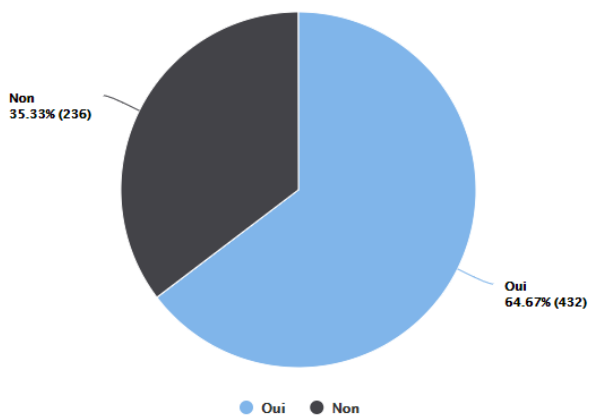
<sup>1</sup> Les titulaires de charges publiques qui ont répondu au questionnaire sont des députés, membres de cabinets politiques, sous-ministres, sous-ministres adjoints et associés, répondants en éthique, directeurs des communications, fonctionnaires des organismes gouvernementaux, cadres juridiques, élus et fonctionnaires de MRC et de municipalités)

# Sondage lobbyistes - 2018



### Un titulaire d'une charge publique vous a-t-il déjà demandé si vous étiez inscrit au registre des lobbyistes?

Respondents: 668

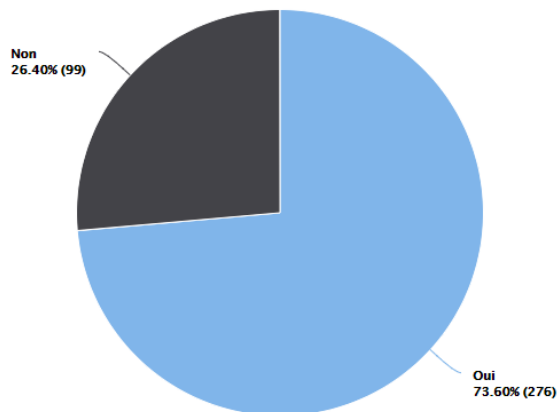


Choice	Count	
Oui	64.67% 432	<div style="width: 64.67%;"></div>
Non	35.33% 236	<div style="width: 35.33%;"></div>
Total	100% 668	

## Sondage TCP 2018

### Pensez-vous que les communications d'influence exercées auprès des organismes publics sont légitimes?

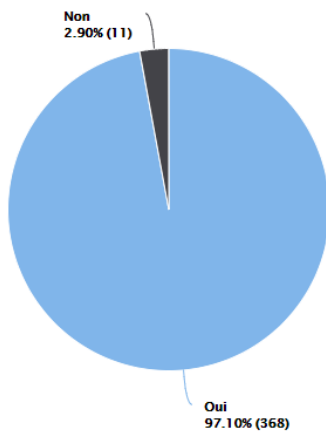
Respondents: 375



Choice	Count	
Oui	73.60% 276	<div style="width: 73.60%;"></div>
Non	26.40% 99	<div style="width: 26.40%;"></div>
Total	100% 375	

**En tant que titulaire d'une charge publique, considérez-vous avoir une certaine responsabilité de vous assurer que la Loi soit respectée?**

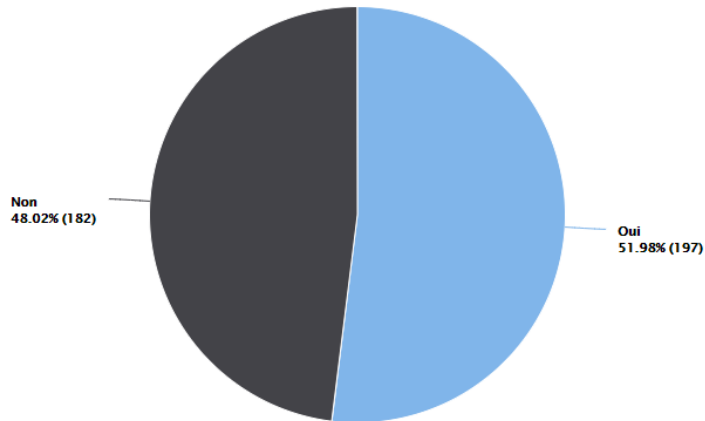
Respondents: 379



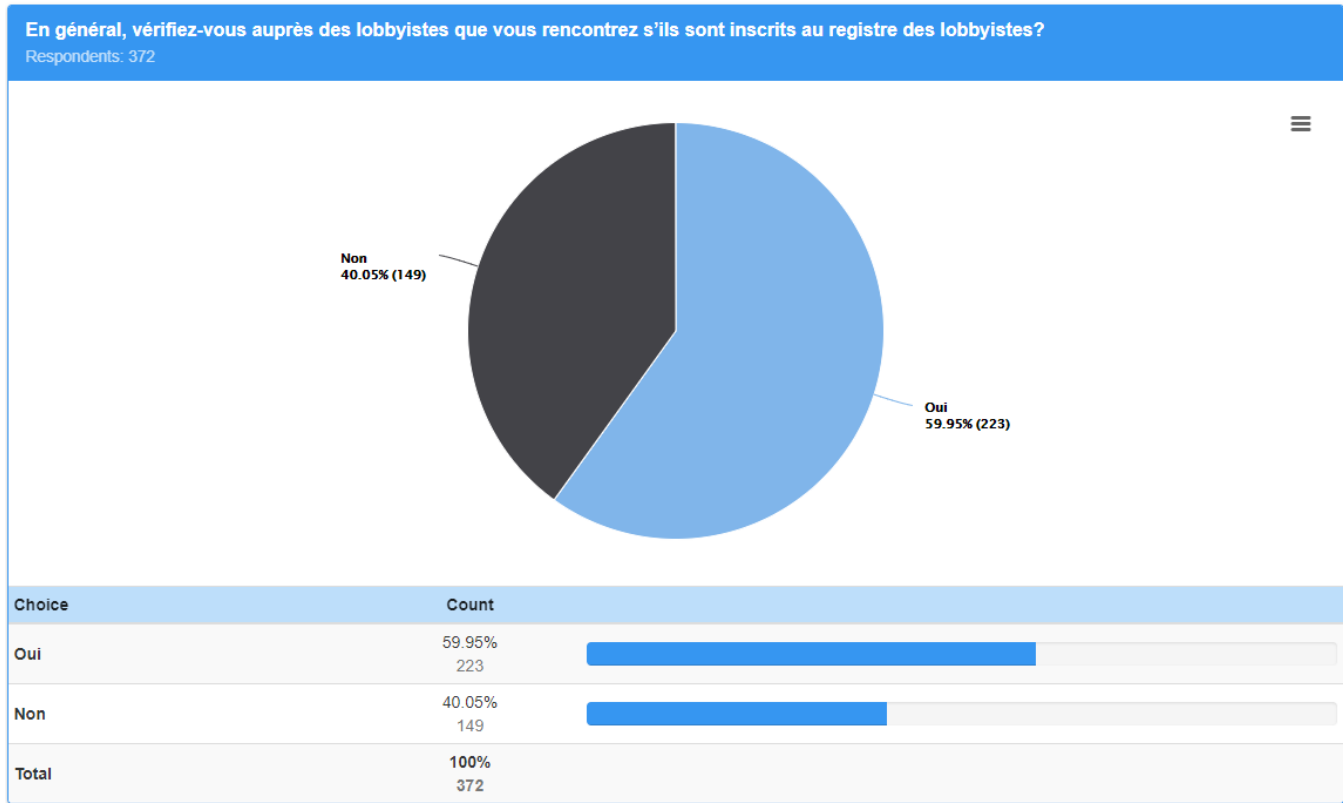
Choice	Count	Percentage
Oui	368	97.10%
Non	11	2.90%
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>100%</b>

**Vous considérez-vous suffisamment informé quant aux règles qui encadrent le lobbying dans votre milieu de travail?**

Respondents: 379



Choice	Count	Percentage
Oui	197	51.98%
Non	182	48.02%
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>100%</b>



Encore là, à la lumière de ces résultats, nous croyons que nous avons tout avantage à accroître les occasions d'échanges avec et entre les parties prenantes. En étant à l'écoute des acteurs concernés, nous permettrons à chacun de bien comprendre et d'accomplir son rôle. Le citoyen y gagnera par l'entremise d'une transparence accrue des communications d'influence, lui permettant ainsi de forger son opinion à l'aide des informations divulguées au registre des lobbyistes.

Entre autres actions que nous souhaitons réaliser relativement à l'enjeu de la compréhension et de l'adhésion au cours des quatre prochaines années :

- organisation et mise en œuvre d'une tournée citoyenne afin d'avoir une présence accrue auprès de certains groupes de citoyens intéressés par le lobbyisme, son encadrement et l'accès à l'information en cette matière;
- campagne média pour améliorer les perceptions à l'égard du lobbyisme;
- intégration de divers médias sociaux dans nos activités;
- tenue d'un colloque avec d'autres personnes désignées et institutions;



- rencontres d'échanges avec les parties prenantes pour favoriser les meilleures pratiques et développer les meilleurs outils à leur intention.

## **DEUXIÈME ENJEU : LA PLEINE UTILISATION ET L'ÉVOLUTION DES POUVOIRS ET DES OUTILS D'INTERVENTION**

Il s'agit ici d'optimiser l'utilisation des pouvoirs et des outils dont l'organisation dispose et les faire évoluer en fonction des besoins d'une organisation moderne, efficace, performante et agile.

La nécessité de revoir en profondeur la Loi fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Malgré cela, le projet de loi visant à la réformer n'a pas été priorisé à ce jour. Dans ce contexte, il est essentiel que nous nous assurions d'utiliser pleinement toutes les dispositions de l'encadrement législatif actuel. Dans le but de bonifier les retombées de nos interventions pour faire connaître et respecter la Loi, nous entendons miser sur le développement d'une capacité de renseignements nous permettant d'améliorer l'efficacité de nos interventions en ciblant mieux les secteurs propices aux activités de lobbyisme.

Par ailleurs, comme je l'énonçais précédemment, les dernières tentatives pour moderniser le cadre législatif n'ont pas donné les résultats attendus, retardant dramatiquement notre capacité et celle des lobbyistes, des élus, des fonctionnaires et des citoyens d'avoir accès à des règles et des outils simples et modernes pour atteindre les objectifs de la Loi.

Une nouvelle loi est donc encore plus pertinente aujourd'hui. Elle devra d'abord et avant tout reposer sur la volonté des parlementaires et sur les exigences de plus en plus grandes des citoyens pour la transparence.

Pour favoriser les meilleures pratiques, il faudra s'assurer que la législation québécoise continue de s'inspirer des plus hauts standards en matière d'encadrement du lobbyisme.

Compte tenu du contexte législatif actuel, nous avons jugé préférable de lancer un nouveau chantier pour la réforme et la modernisation de la Loi. C'est dans cet esprit, et afin qu'une réforme soit amorcée le plus rapidement possible par le prochain gouvernement, que nous entendons déposer, dès le début de la prochaine législature, un énoncé de principes fondé sur les meilleures pratiques internationales, autour duquel nous chercherons à obtenir un consensus général afin de

développer rapidement une nouvelle loi qui remettra le Québec à l'avant-plan en matière de contrôle et de surveillance des activités de lobbyisme, de transparence, de confiance et de démocratie. Dans cette démarche, nous serons notamment accompagnés par M<sup>e</sup> Pierre B. Meunier, auteur du livre *Le lobbyisme au Canada* et expert des lois et règlements en matière de transparence et d'éthique dans les activités de lobbying.

Dans l'attente d'une réforme globale de la Loi, nous contribuerons par ailleurs aux travaux qui permettront d'apporter dans les meilleurs délais des changements considérés urgents dans l'encadrement actuel. Nous avons amorcé notre collaboration avec les parties prenantes pour que soient apportés des changements législatifs ayant pour effet de nous confier la responsabilité du registre des lobbyistes. Lorsque la responsabilité du registre nous sera transférée, la refonte attendue depuis longtemps de celui-ci pourra alors débuter et offrir aux utilisateurs un outil de divulgation moderne et adapté à leurs besoins. J'appuierai également des modifications visant à allonger le délai de prescription des infractions pénales et à introduire dans la Loi un régime de sanctions administratives pécuniaires en vue d'équilibrer les modes de sanction selon la nature des infractions.

Entre autres actions que nous souhaitons réaliser relativement à cet enjeu au cours des quatre prochaines années :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de notre capacité de renseignements;
- mettre en place une approche intégrée de sensibilisation, de surveillance et de contrôle par secteur d'activité;
- recommander, à court terme, des modifications législatives pour créer des sanctions administratives pécuniaires, allonger les délais de prescription et transférer la responsabilité du registre des lobbyistes au Commissaire au lobbyisme;
- déposer un diagnostic et un énoncé de principes sur les éléments de la refonte de la Loi;
- réaliser la refonte du registre des lobbyistes une fois la responsabilité transférée.

**TROISIÈME ENJEU : AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DE  
L'ORGANISATION PAR UNE UTILISATION PLEINEMENT  
INTÉGRÉE DE L'ENSEMBLE DE SES RESSOURCES  
HUMAINES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES**

Toute organisation, quelle qu'elle soit, doit son succès à son principal actif : son capital humain. Convaincus de cela, nous comptons sur la mobilisation et l'expertise de notre équipe pour rehausser notre performance organisationnelle. À cette fin, nous entendons déployer une série de mesures visant à valoriser le développement des compétences et la multidisciplinarité au sein de l'équipe. En encourageant ainsi l'innovation, la collaboration et le partage des connaissances dans toutes les sphères d'activité de l'organisation, nous visons à nous assurer que l'ensemble de nos ressources soit mis à contribution pour accomplir la mission qui nous est confiée par l'Assemblée nationale. Pour ce faire, nous entendons miser sur les communications numériques internes et externes et sur la pleine intégration de nos ressources informationnelles. Cela permettra de développer la collaboration, mais également d'appuyer le développement d'une intelligence collective qui enrichira la performance globale de l'organisation, de ses actions et de ses interventions dans le cadre de l'application de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes.

**CONCLUSION**

Somme toute, et je terminerai là-dessus, en attendant une réforme en profondeur de la Loi qui s'avère plus que nécessaire, nous continuerons de jouer entièrement notre rôle et d'optimiser l'ensemble de nos ressources dans l'application de celle-ci.

Au-delà des stratégies et des objectifs institutionnels que nous souhaitons atteindre, notre plan vise essentiellement à mettre en valeur les bénéfices réels de la transparence des activités de lobbyisme. Cette transparence concrétise le droit du public à l'information et contribue à la préservation de ce que nous avons de plus précieux collectivement : la démocratie.

Je tiens à vous remercier de nouveau de l'opportunité qui m'a été donnée de m'adresser à vous aujourd'hui et demeure à votre entière disposition pour répondre à toute question.